

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

—————
Séance du 12 AVRIL 2022
Convocation en date du 6 AVRIL 2022
—————

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Pellegrue, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 28
Pouvoirs : 07
Votants : 35

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Nancy BADET, Sylvie FEYDEL, Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE
MM Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Philippe NOUVEL, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, **Vice-Présidents**

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Christiane CHARRUT (suppléante de M. Jean-Pierre ROUBINEAU), Pascale PENISSON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI

MM. Jean-Marie BAEZA, Bernard DELAGE, Jean-Luc DUPOUY (suppléant de Mme Marie-José GUYOT), Patrick FESTAL, Miguel GARCIA, Patrick GUERY (suppléant de Mme Marie-Hélène DESROZIER), Ghislaine LAFAGE (suppléant de M. Gérard DUFOUR), Michel MARGOUILLE, Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU, Didier TEYSSANDIER, David ULMANN

Procurations : M. Jean-Michel BASSET à M. Pierre ROBERT
M. Christophe CHALARD à M. David ULMANN
Mme Mireille GROSSIAS à M. Didier TEYSSANDIER
M. Jean LESSEIGNE à M. Pierre ROBERT
Mme Gaëlle MALINOWSKI à Mme Nancy BADET
Mme Isabelle PILLON à M. David ULMANN
M. Jacques REIX à M. Michel MARGOUILLE

Excusés : Mmes Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER (suppléée par M. Patrick GUERY), Marie-José GUYOT (suppléée par M. Jean-Luc DUPOUY), Sandrine PAUILLAC, Magalie VERITE
MM Gérard DUFOUR (suppléé par M. Ghislain LAFAGE), Eric FRECHOU, Laurent FRITSCH, Jean-Pierre ROUBINEAU (suppléé par Mme Christiane CHARRUT).

Secrétaire de Séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

Objet : Vote du Budget Primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen

Intervenant (s) : Monsieur le Président – Monsieur Marc SAHRAOUI

Vote pour : 35 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Sur proposition de Monsieur SAHRAOUI, Vice-président délégué aux finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n° 2022/013 en date du 15 février 2022, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n° 2022/045 du 12 avril 2022, adoptant le Compte Administratif de l'année 2021 ;

Vu la délibération n° 2022/054 du 12 avril 2022 approuvant l'affectation des résultats ;

Après présentation du budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 12 484 702,00 €
- En investissement : 3 414 041,00 €

Après présentation en Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen ;

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Monsieur le Trésorier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme 13 avril 2022
Pierre ROBERT
Président

Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le



Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20220412-2022065BP22CDC-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022